

LES VACANCES APPROCHENT, ADOPTÉZ LA TÉLÉCONSULTATION

my SANTÉCLAIR
Mon repère santé

Pour veiller sur votre santé, **BPCE Mutuelle** s'associe à **Mysantéclaire** afin de vous offrir un service de téléconsultation entièrement pris en charge à 100%



Besoin de consulter sur votre lieu de vacances ? Vous ne pouvez pas vous déplacer ou encore vous êtes malade en pleine nuit ? Pas de rendez-vous disponible avec votre médecin généraliste ou spécialiste (dermatologue, gynécologue, ...) avant des mois ?

Des téléconsultations avec des médecins généralistes ou spécialistes, accessibles sans avance de frais* grâce à notre partenaire Santéclair.



Après chaque session, nos médecins ou spécialistes, vous feront un compte rendu systématique. Ils sont également habilités à vous prescrire une ordonnance et un arrêt de travail si nécessaire.



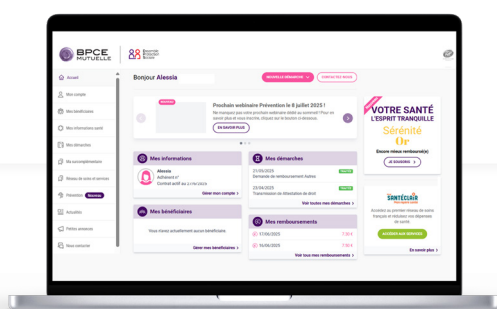
Je suis à l'étranger, puis-je consulter ?

Quelle que soit votre localisation ou votre fuseau horaire, nos médecins vous répondent 24h/24 et 7j/7 !**

COMMENT ACCÉDER À VOTRE SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION PRIS EN CHARGE À 100% ?

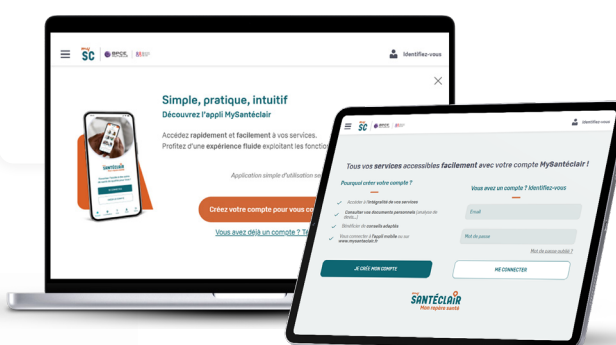
1

Connectez-vous à votre compte BPCE Mutuelle ou créez-le si ce n'est pas encore fait depuis votre ordinateur, mobile ou tablette.



2

Cliquez sur Mysantéclair et créez votre espace (un par bénéficiaire majeur adhérent à votre contrat) depuis votre ordinateur, mobile ou tablette, sur navigateur et application mobile.



3

Lorsque vous êtes sur votre espace Mysantéclair sélectionnez le service de téléconsultation.

